

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
TERRE LA1

Date: 14/08/2008

Page: 1/2
Ind. Rev.: 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : **TERRE LA1**
1.2. Utilisation de la substance/préparation : Adjuvant de filtration des moûts et des vins
1.3. Identification de la société/entreprise :
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

(Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement)

Ce produit contient de la silice cristalline(SC) qui est considérée nocive par inhalation. IARC a classé la SC comme probablement cancérigène pour les humains (2A). Cette classification est basée sur les résultats d'études en laboratoire sur les animaux considérés comme suffisants, ainsi que sur des résultats d'études épidémiologiques considérés comme limités pour la carcinogénéicité.

La SC est répertorié par NTP comme une substance qui pourrait éventuellement être cancérigène.

La SC est également connue pour être la cause de la silicose, une maladie des poumons non cancéreuse.

Des études plus poussées sont actuellement en cours, afin de déterminer les effets réels de la SC sur la santé.

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CARACTERISATION CHIMIQUE DE LA PREPARATION

Composition indiquant les composants dangereux

	<u>n° de CAS</u>	<u>%</u>
Terre Diatomée Calcinée:	68855-54-9	100 %
	<u>EINECS</u> : 272-489-0	

Ce produit peut contenir jusqu'à 23% de silice cristalline, soit

Cristobalite	14464-46-1	< 20
Quartz	14808-60-7	< 3

Symboles: Xn: Nocif

R48/20 : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

S22: Ne pas respirer de poussière

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation: amener le sujet à l'air libre, boire de l'eau pour rincer la gorge, se moucher pour évacuer la poussière dans le nez.

En cas d'irritation de la peau: laver avec de l'eau et du savon, et rincer abondamment.

En cas d'irritation des yeux: rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'absorption: rincer abondamment la bouche puis boire de l'eau.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser les moyens contre l'incendie appropriés à l'environnement. Le produit lui-même ne brûle pas

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions personnelles: éviter de former de la poussière.
- Précautions de l'environnement: aucune mesure spéciale n'est demandée. Se conformer aux lois locales.
- Méthodes de nettoyage: utiliser des aspirateurs efficaces avec filtre HEPA.. Humidifier le produit avant le balayage

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Assurer une bonne ventilation. Eviter de former de la poussière.

Stockage: Aucune mesure spéciale de stockage. Procéder immédiatement à la réparation des sacs éventrés ou déchirés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures techniques: utiliser un système de ventilation approprié pour conserver le niveau de poussière en dessous de la limite de respirabilité.

<u>Composant</u>	<u>Limite de respirabilité</u>
Cristobalite	0,05 mg/m ³
Quartz	0,10 mg/m ³

- Mesures individuelles de protection:
 - o Respiratoire: porter des masques respiratoires: demi masques jetables – Norme NF EN 1498 – Type FFP3 (BM ou autre marque équivalente)
 - o Protections des yeux: porter des lunettes protectrices (avec protections latérales recommandées).
 - o Equipement général: nettoyage des vêtements par aspiration, ne pas brosser ou utiliser de l'air comprimé.
 - o Porter des vêtements légers qui protègent.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique: poudre.
- Couleur: blanche
- Odeur: inodore.
- Point de fusion : non applicable
- Point d'ébullition : non applicable
- Inflammabilité (solide/gazeux): produit inflammable
- Danger d'explosion : aucun
- Densité réelle (g/cm³) : 2.3
- Solubilité dans l'eau à 20°C : négligeable
- pH (100g/L) (à 20°C max): non applicable
- Point d'éclair: non applicable
- Caractéristiques d'explosivité : non applicable
- Solubilité: dissolution dans l'eau à 20°: négligeable

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Conditions d'utilisation à éviter: aucune dans l'utilisation spécifique.
- Matériel à ne pas utiliser: acide fluorhydrique. Peut former des dérivés fluorides réactifs.
- Réactions dangereuses avec: fluorure d'hydrogène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Effets aigus sur la sante : aucun connu.
- Effets primaires irritants : sur les yeux: irritation légère.
- Toxicité chronique: Ce produit contient de la silice cristalline (SC). Une exposition prolongée à la SC respirable peut provoquer des effets irréversibles sur les poumons (silicose) L'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a classifié la SC cancérigène pour l'homme. Maintenir l'exposition en dessous de la valeur limite de poussière respirable (voir § 8).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Risque de pollution de l'eau (classe 0). En général non dangereux.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Les rejets de filtration sont en général considérés comme non dangereux.
- Emballages vides: l'élimination doit être en conformité avec les règlements locaux

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations complémentaires: marchandises classées non dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Nomenclature d'après le registre de la CEE: Voir section n°2.

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité.